

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU THUIT
DE L'OISON EN DATE DU 26 JANVIER 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, et le vingt-six janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilbert DOUBET, Maire de la commune de Le Thuit de l'Oison.

ETAIENT PRESENTS :

	FRANCOIS Annick	
AUBIN Béatrice		NEVEU Magalie
BARRIERE Jean	GINER Sophie	ODIENNE André
BRIENS Denis	HAILLIEZ Céline	OGER-GALLEMAND Maryline
BROUT Cédric	KAMBRUN Nicolas	PETIN Claude
BUISSON Annick	LEMARCHAND Thierry	RIOULT Mélanie
DOUBET Gilbert		RIVIERE Délia
CORNILLOT Olivier	LETOUQ Marie-Claude	SAEGAERT Elise
DEVAUX Anne	MAINIE Ludovic	VAN DUFFEL Christine

Maire Conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : GALLET Noémie, MONNIER Fabrice

ARGENTIN Patrick	Procuration à DEVAUX Anne
GROSSIN Anne	Procuration à VAN DUFFEL Christine
LEBAILLY Eric	Procuration à BRIENS Denis
LESUEUR François	Procuration à DOUBET Gilbert

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Cédric BROUT a été élu secrétaire de séance

DATE DE CONVOCATION : 18/01/2023 **DATE D’AFFICHAGE :** 18/01/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : en exercice : 29 présents : 23 votants : 24

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

2023-001 – Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'acquisition de matériel informatique pour l'école élémentaire Georges Charpak

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité d'acquérir de nouveaux ordinateurs et un vidéo projecteur pour l'école élémentaire Georges Charpak.

En effet, la Municipalité met tout en place pour que les enfants puissent bénéficier d'un enseignement de qualité, et porte une attention particulière au matériel informatique et aux nouvelles technologies afin que la communauté éducative bénéficie d'outils performants.

Le plan de financement serait le suivant :

Financement	Montant H.T. subvention	Taux
Département	2 101,00 €	40 %
Auto financement	3 153,00 €	60 %
Total	5 254,00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement proposé par Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

2023-002 – Demande de subvention pour la restauration de la statue du monument « Ecce Homo » et de la Croix de Thuit Anger

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de restauration de la statue du monument « Ecce Homo » et de la Croix de Thuit Anger.

Dans un souci de conserver notre patrimoine, la Municipalité souhaiterait concrétiser ce projet, mais si possible avec une aide financière auprès du Département et de l'Association « ATOP ».

Le plan de financement serait le suivant :

	STATUE ECCE HOMO en HT	%	CROIX THUIT ANGER en HT	%	TOTAL
DEPARTEMENT	1 659,00 €	25	730,00 €	25	2 389,00 €
ASSOCIATION	2 488,00 €	37,5	- €	0	2 488,00 €
AUTOFINANCEMENT	2 488,00 €	37,5	2 192,00 €	75	4 680,00 €
	6 635,00 €	100%	2 922,00 €	100%	9 557,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement proposé par Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

Denis BRIENS demande si une subvention a été demandée à la DRAC. Monsieur le Maire répond que la demande a été faite où on le pouvait. Christine VAN DUFFEL ajoute qu'il n'était pas possible de demander une subvention à la DRAC car ils ne prennent en compte que les monuments classés ou inscrits, comme la tour de clocher de l'Eglise mais pas ses abords. Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une statue est tombée dans l'Eglise de Thuit-Signol, les démarches sont en cours pour sa restauration, le conservateur au patrimoine sera présent le 1^{er} mars.

2023-003 – Demande de subvention pour des aménagements de mise aux normes en matière d'accessibilité

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet :

Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité pour tous, la Municipalité poursuit les aménagements de mise aux normes en matière d'accessibilité. Pour cela, il est prévu cette année de poursuivre le programme AD'AP en réalisant les aménagements suivants : cheminement PMR Salle Gachassin, cheminement PMR Salle des Fêtes Jean de la Fontaine et stationnement PMR devant l'église de Thuit Anger.

La Municipalité souhaite concrétiser ce projet, mais si possible avec une aide financière au titre de la DETR.

Montant des travaux H.T. :	25 510,00 €
Montant subvention au titre de la DETR :	10 204,00 €
Autofinancement :	15 306,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement proposé par Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR.

2023-004 – Réalisation d’audits énergétiques par le SIEGE 27 – Convention de participation financière

Annexe : Convention

Exposé des motifs :

Conformément aux délibérations de son Comité syndical en date du 29 mai 2021, le SIEGE s’est engagé auprès de ses collectivités adhérentes à les accompagner dans leurs démarches de maîtrise de la demande en énergie en les conseillant et les aidant à réduire leurs consommations énergétiques. Pour ce faire, le SIEGE a notamment mis en place un marché à bon de commandes pour la réalisation par un bureau d’études compétent d’audits énergétiques du patrimoine bâti des communes.

Conformément au régime de participation financière du SIEGE, la réalisation de cette prestation est subordonnée à l’accord de la commune qui s’exprime sous la forme d’une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

L’estimation de cette participation s’élève en section d’investissement à : 848 €.

Etant entendu que ce montant sera ajusté sur la base du coût réel des prestations réalisées par le SIEGE dans la limite du montant indiqué ci-dessus.

En cas de dépassement de ce montant, les compléments de participation communale seront examinés par voie d’avenant.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L’inscription de la somme au Budget de l’exercice au compte 203.

2023-005 – Travaux SIEGE – Rue de Bosnormand

Annexe : Convention

Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d’entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d’électricité, d’éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l’opération est subordonnée à l’accord de la commune qui s’exprime sous la forme d’une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s’élève à :

- ✓ en section d’investissement: **18 800.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **20 000.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l’unanimité, :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L’inscription des sommes au Budget de l’exercice, au compte 20415 pour les dépenses d’investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

André ODIENNE précise qu’il s’agit de la commune historique de Thuit-Simer.

2023-006 – Travaux SIEGE – Rue Normande

Annexe : Convention

Exposé des motifs

Monsieur ou Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications (rayer la mention inutile).

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: **39 083.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **15 000.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

André ODIENNE précise qu'il s'agit de la commune historique de Thuit-Signol, anciennement rue de Bosnormand, la rue qui part de ferme Aubin jusqu'au croisement. Les travaux devraient être faits à la fin du premier semestre 2024, cela bloque la fibre. Ludovic MAINIE indique qu'un réseau provisoire va être installé pour la fibre.

2023-007 - Création de postes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer les postes suivants :

- 2 postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 35h au 01/01/2023
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 32h au 01/01/2023
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 30h au 01/01/2023
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 28h35 au 01/01/2023
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 28h au 01/01/2023
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^e classe pour une durée hebdomadaire de 20h au 01/05/2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil autorise la création de ces postes.

Claude PETIN demande si tous les agents ont le droit même ceux absents. Monsieur le Maire répond que le traitement des agents est égalitaire pour tous.

2023-008 - Suppression de postes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer les postes suivants suite aux avancements de grade prévus sur l'année :

- 2 postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^e classe pour une durée hebdomadaire de 35h au 01/01/2023
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^e classe pour une durée hebdomadaire de 32h au 01/01/2023
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^e classe pour une durée hebdomadaire de 30h au 01/01/2023
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^e classe pour une durée hebdomadaire de 28h35 au 01/01/2023
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^e classe pour une durée hebdomadaire de 28h au 01/01/2023
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial pour une durée hebdomadaire de 20h au 01/05/2023

Après en avoir délibéré, l'unanimité, le Conseil autorise la suppression de ces postes.

2023-009 – Tableau des effectifs 2023

Annexe : tableau des effectifs 2023

Monsieur le Maire soumet à l'accord du Conseil le tableau des effectifs des agents de la commune au 1^{er} janvier 2023. Celui-ci est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs des agents communaux au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire indique qu'il y a 27 agents. Magalie NEVEU demande s'il y a des prévisions de recrutement pour 2023 en contrats aidés. Monsieur le Maire répond que la politique de la commune est d'embaucher et d'éviter les contrats, il n'y a pas de nouveaux postes prévus cette année. Anne DEVAUX demande si même aux services techniques il n'y a pas de besoin. Monsieur le Maire indique que cela a déjà été discuté en Conseil Municipal, il est difficile de trouver du personnel, des entreprises locales ont été sollicitées. Jean BARRIERE indique que cela a été vu simplement en réunion d'Adjoints. Plusieurs conseillers municipaux indiquent que cela a bien été discuté en séance de Conseil Municipal.

Denis BRIENS indique que le Département de l'Eure lance une phase pilote pour les personnes au RSA et demande s'il est imaginé que certaines personnes de la commune puissent en bénéficier. Cédric BROUT répond que ce projet est en cours mais pas encore défini, cela n'est pas de l'embauche mais plutôt le fait de resocialiser les personnes au RSA. Monsieur le Maire indique que cela n'étant pas défini et que les conditions n'étant pas connues pour le moment, il faudrait attendre.

2023-010 – Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique territorial pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} juin 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil autorise la création de ce poste à compter du 1^{er} juin 2023.

2023-011 – Achat et vente parcelles Monsieur et Madame BOIVIN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir :

- Les parcelles A 889 et 890 de 85 m² située à Le Thuit-Anger pour 1 € propriété de Monsieur et Madame BOIVIN

De vendre :

- La parcelle A 889 à Monsieur GOUELLAIN dans le cadre de la délibération 2022-040

De conserver :

- La parcelle A 890 se trouvant en bordure de voirie

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte l'achat et la vente de ces parcelles
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à cette affaire

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire

Annexe : DOB

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire, la délibération sera prise lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

Le DOB est présenté publiquement, à compter des investissements 2023 le débat se fait à huit clos afin que chacun puisse s'exprimer librement.

Questions diverses

Jean BARRIERE souhaite faire part de son expérience concernant la mutuelle communale. Il y a adhéré il y a 2 ans, la première année il a connu une augmentation de 5 à 7 € par mois, et la deuxième année 26 € par mois. Il a donc appelé le siège qui l'a renvoyé vers le service financier qui lui l'a renvoyé vers le démarcheur. Celui-ci a indiqué ne rien pouvoir faire car il ne commercialise plus cette mutuelle. Il est nécessaire de faire attention pour les personnes qui adhèrent. Anne DEVAUX s'engage à en parler à la personne. Maryline OGER GALLEMAND indique que parfois le cap de l'âge peut être une explication, de même si la consommation globale du groupe est plus élevée que les cotisations cela augmente. Elise SAEGAERT indique que le contrat de prévoyance des agents a doublé. Mélanie RIOULT indique que la mutuelle communale a en plus été demandée pour une catégorie de personnes plus âgées.

Séance levée à 19h10